

Structurer à l'échelle du territoire la valorisation énergétique, environnementale et paysagère du maillage bocager | Pilier 2 | Axes 2 et 3

Description de l'action et objectifs

Cette action engage un travail sur la répartition de la valeur entre agriculteur·ices et leurs client·es partenaires bois énergie sur la durée. Une dynamique contractuelle pourrait être impulsée avec une prise en compte de l'apport global du maintien du bocage (Infrastructure agroécologique, développement économique local, énergie locale, paysage, qualité de l'eau, biodiversité),

Les objectifs sont de :

- * reconnaître et attribuer une valeur globale au maillage bocager ;
- * contribuer à la diversification des revenus agricoles ;
- * contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau, au maintien de trames vertes et bleues.

Sous-actions

- Développer les plans de gestion durable des haies (PGDH), diagnostiquer les besoins potentiels en bois directement sur les fermes et programmer les formes de valorisation complémentaires du bois (bois bûche, bois déchiqueté, paillage, bois d'oeuvre), obligation de compenser la destruction des haies,

- Former les élus : mettre en avant les autres intérêts du bois énergie afin que le bois déchiqueté issu du bocage ne soit pas perçu juste comme un "déchet" de l'entretien du bocage : développement économique local, énergie locale, paysage, qualité de l'eau, biodiversité,

- Réaliser une étude action sur l'évolution des pratiques agricoles et la continuité écologique à l'échelle des 3 EPCI, lien trame verte et bleue,

- Visites d'étude pour identifier des structurations territoriales bois énergie

- Créer un marché local du bois de paillage dans le cadre de Breizh Bocage.(pour amorcer le développement de la production et être complémentaire avec le bois énergie (local = périmètre de 50 km),

- Construire des dynamiques contractuelles sur la durée entre agriculteurs et collectivités pour la vente de bois déchiqueté à destination des futures chaudières bois énergie du territoire (complémentaire au marché local bois paillage) Un contrat sur 15 ans pourrait garantir la vente d'un volume de bois déchiqueté,

- Accompagner la plantation de haies bocagères pour les parcelles à risques (parcelles en pente),

Indicateurs d'impact

- Nombre de PGDH (30 km de haie géré en plus)
- Nb de démarches contractuelles entre producteur·ices et collectivité
- M€ investis sur le territoire d'ici 2026, euros investis en supplément sur le territoire (estimé à 50000 euros)
- nombre d'emplois créés (+0.2 emploi) bois déchiqueté

Échéance 2024

Porteur de l'action

Montfort Communauté ou/et CUMA conventionnée

Acteurs-cibles CUMA , groupe de producteur·ices, élu·es

Partenaires GIE Bois énergie, ADEME , AILE, FIBOIS, Chambre d'Agriculture , INRAE, Eau du Bassin Rennais, EPTB Eaux & Vaine, SDE 35, CETA

Moyens à mobiliser

Moyens humains : temps d'animation (chargé·e de mission agriculture et énergies)

Budget

- Investissement : 10000 € / an d'aide au PGDH , formation élu (1500 €), budget breizh bocage
- Fonctionnement : Budget animation

Articulation SRADDET, Breizh Bocage, Plan Bois Énergie Bretagne, SCoT, Planification Énergétique Territoriale, Projet de Territoire

Expériences inspirantes

- Roche aux fées communauté Thierry Restif (VP transition énergétique) thierry.restif@retiers.fr
- SCIC [Bocagenese](#) Lannion Tregor Agglomération samuel.jouon@lannion-tregor.com
- Auray Quiberon Terre Atlantique
- SCIC energie renouvelable [pays de Rance](#)

Points de vigilance

S'appuyer sur le retour d'expérience d'autres territoires et être en lien avec les démarches structurantes (ex : Chaleur d'ici.)

Accompagner l'autonomie énergétique du territoire et des fermes | Pilier 2 | Axe 3

Description de l'action et objectifs

Les capacités de production d'énergies renouvelables sont concentrées sur quelques fermes. Une étude de planification énergétique du Pays de Brocéliande est en cours et permettra d'apporter des informations sur les gisements déjà captés et sur les gisements potentiels, sur l'ensemble des énergies renouvelables. Cette action vise à faciliter l'acquisition d'une autonomie énergétique agricole du plus grand nombre à travers l'efficacité énergétique en renforçant le dialogue entre élus et agriculteurs, notamment les exploitants et porteurs de projet de méthaniseurs.

Ainsi, cette action a pour objectifs de :

- * Informer et consolider les connaissances des agriculteurs sur les possibilités d'autonomie énergétique à travers la réalisation de diagnostics afin d'engager une démarche de sobriété énergétique sur les fermes ou à travers le portage d'études pour statuer sur le développement des énergies renouvelables en autoconsommation (photovoltaïque sur les exploitations et au sol ; récupération de biogaz sur fosse)
- * Consolider la balance énergétique des activités agricoles, voire produire pour les autres secteurs et diversifier le revenu des agriculteurs ;
- * Mettre en réseau les agriculteurs et les autres acteurs qui produisent de l'énergie et de la biomasse.
- * Renforcer le dialogue entre les élus et les exploitants d'équipements d'énergies renouvelables, notamment les méthaniseurs

Sous-actions

- Sensibiliser et organiser des formations à destination des élus (ex : cadre étude planification EnR à l'échelle des 3 EPCI), notamment sur la méthanisation
- Réaliser un état des lieux de l'articulation entre les outils de valorisation et les ressources notamment sur la biomasse méthanisable : recenser les méthaniseurs en enregistrement pour les biodéchets et les fournisseurs de biomasse encore non valorisée (paysagistes, déchets IAA, agriculteurs (agriculteurs bio pour récupération tonte, etc), organiser une réunion entre le SMICTOM CO 35 et les méthaniseurs,
- Organiser des visites de réalisation exemplaires du territoire ou en proximité
- Diffuser un mémo technique sur les questions clés à se poser lors d'un projet d'énergie renouvelable à la ferme,
- Réaliser des diagnostics énergétiques des exploitations pour mieux adapter la consommation à la production (ex : pour les fermes dotées d'un robot de traite, pouvoir adapter la consommation d'électricité avec la production comme par exemple décaler les heures de traite), lien avec PGDH (plan de gestion durable de haies) pour le bois énergie,
- Mettre en place un dispositif d'information et de conseil pour les agriculteurs sur la méthanisation, le photovoltaïque et l'éolien : conseiller les éleveurs sur la couverture de fosse (couverture antipluie, récupération de biogaz), réaliser des simulations de capacité de réseau (disponible sur le site ENEDIS en Open Data), conseiller sur les forces et faiblesses (techniques, juridiques, financières) de chacune des options de développement des projets éoliens et solaires,
- Organiser des rencontres entre agriculteurs et installateurs locaux (chauffagistes, photovoltaïque,...) : Forum, temps d'échange et de réflexions en inter EPCI sur les projets territoriaux ...
- Développer le solaire thermique pour le chauffage de l'eau (lavage, salle de traite ...) et les récupérateurs de chaleur.

Indicateurs d'impact

- Nombre élus sensibilisés
- Nombre de visite

Échéance

2024-2026

Porteur de l'action

Montfort Communauté

Acteurs-cibles

Agriculteur-ices de Montfort Cté

Partenaires

SMICTOM CO
35, Chambre d'Agriculture, Collectivités, ENEDIS, AILE, Région Bretagne (programme de soutien), GRDF, CUMA

Moyens à mobiliser

Moyens humains : temps d'animation (chargé-e de mission agriculture) et prestation conseil

Budget

- Investissement : expérimentation potentielle d'aide à l'investissement
Fonctionnement : environ 0,2 ETP annuel / Prestataires : formation des élus 1500 euros, étude planification

Articulation

Etude Planification Énergétique Territoriale, SRADDET, AVEL Breizh & HEOL Breizh, Charte de la méthanisation, SCoT, CLS, Projet de Territoire

Expériences inspirantes

- Roche aux fée communauté : Thierry Restif (VP transition énergétique) thierry.restif@retiers.fr
- Couesnon Marche de Bretagne (à l'origine du projet Biogaz Marche de Bretagne)
- Dinan Agglomération - Stéphanie Lagarde

Points de vigilance

Conduire une démarche de sobriété énergétique alliant économie d'énergie et production d'énergie renouvelable. Le développement de la méthanisation doit être régulé notamment au regard des impacts sur les infrastructures de transport.

Mettre en place des systèmes de contractualisation avec les producteurs

Pilier 2 | Axe 1

Description de l'action et objectifs

Les producteurs ont besoin de visibilité pour organiser leur production et leurs débouchés - notamment celles et ceux qui produisent des fruits et légumes. Il s'agit de réfléchir et d'expérimenter la contractualisation notamment à travers la restauration collective (approvisionnements). De nombreuses initiatives existent sur le territoire, il s'agit de poursuivre l'échange entre agents de la restauration collective et producteurs.

Cette action vise à :

- * accompagner l'atteinte totale des critères EGAlim,
- * organiser la production locale pour augmenter sa disponibilité et son accessibilité auprès de la restauration collective et des particuliers, notamment par des organisations collectives et partenariales (associations et magasins de producteurs...),
- * renforcer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux durables, permettre la flexibilité d'achats vis-à-vis des producteurs et notamment favoriser le développement de la démarche d'approvisionnement auprès de producteurs adhérents de Terres de Sources®,

* garantir une visibilité économique aux producteurs locaux.

Ce type de démarche pour la restauration collective pourrait être élargie à d'autres opérateurs comme les restaurants commerciaux.

Sous-actions

- Communiquer sur la SCIC Terres de Sources® auprès des producteurs;
- Déployer un outil simple d'information de type Saveurs Locales en Brocéliande pour référencer les producteurs locaux;
- Animer des échanges entre producteurs et agents de la restauration collective scolaire : au moins 2 visites de fermes et/ou de cuisines par an
- A travers des témoignages, co-former les producteurs :
 - à l'organisation logistique (flux d'information administratif comme la facturation et le suivi relation client)
 - à la connaissance du débouché de la restauration collective
- Mettre en place et animer un système de planification et contractualisation entre les restaurations scolaires et les fermes maraîchères pour sécuriser la production locale.
- Élargir les actions d'animation mises en place pour la restauration scolaire à d'autres structures de restauration collective du territoire - notamment en gestion directe
- Étendre l'étude d'opportunité de légumerie aux EPCI voisins, notamment pour la question de la localisation et du portage possibles

Indicateurs d'impact

- Nombre de participants aux ateliers de co-formation
- Nombre de démarches contractuelles entre producteurs et collectivités
- Nombre de producteurs du territoire adhérents à Terres de Sources®

Échéance 2024

Porteur de l'action

Montfort Communauté

Acteurs-cibles

Producteurs du territoire et notamment de fruits et de légumes, agents de restauration collective scolaire

Partenaires Communes, CEBR, SCIC Terres de Sources®

Moyens à mobiliser

Moyens humains :

- temps d'élus et agents municipaux
- temps d'animation (agent PAT)
- Prestation conseil-accompagnement

Budget - Investissement : 0 / -

Fonctionnement : temps élus, temps chargé-e de mission PAT - environ 0,10 ETP annuel soit 4 000€/an de masse salariale ; temps agents (4 à 6 rencontres par an)
- prestations : 10 000€/an

Articulation SRADDET, C'est bon pour le Climat (CRAB), Contractualisation Région / EPCI, Pass Commerce Artisanat, Projet Alimentaire Territorial (Stratégie & Terres de Sources®), Projet de Territoire

Expériences inspirantes

- CA Dinan Agglomération | Julie Beauce | Agriculture | 02.96.87.77.81 / j.beauce@dinan-agglomeration.fr /
- CA Redon Agglomération

Points de vigilance

Accompagner les organisations collectives de producteurs et de consommateurs. De nombreuses initiatives existent sur le territoire et il est important de s'appuyer sur ces retours d'expérience.

Description de l'action et objectifs

Les acteur·ices concerté·es ont exprimé le besoin de maintenir à la fois le nombre d'exploitations agricoles de Montfort Communauté à minima au niveau de 2020-2023 et de préserver au maximum les exploitations familiales à taille humaine, tout en visant la diversité des types et des modes d'agriculture sur le territoire. Par cette action, il s'agit de doter Montfort Communauté d'un espace d'échanges sur le sujet du foncier pour questionner l'intérêt général, d'une connaissance du foncier et de son utilisation à l'échelle communale et intercommunale et de la rendre capable d'anticiper l'évolution des sièges d'exploitation et des parcelles exploitées. Les objectifs visés sont les suivants :

- * Orienter l'attribution des terres, rendre le foncier plus accessible à une pluralité de porteurs de projet agricole (individuel et collectif)
- * Favoriser les projets de conversion, de reprise ou de création inscrits dans l'agriculture durable (bio, système herbager, ...) ;
- * Diversifier les productions agricoles locales pour renforcer le système alimentaire du territoire et réduire la dépendance aux importations de produits alimentaires ;
- * Regrouper les parcelles pour faciliter l'autonomie fourragère des fermes laitières et la concrétisation de projets d'installation ;

Sous-actions

- Acquérir la compétence optionnelle agriculture
- Recruter un·e chargé·e de mission agriculture
- Créer un Groupe de Travail foncier au sein de Montfort Communauté
- Elaborer une stratégie foncière intercommunale
- S'informer sur des outils et dispositifs existants : portage foncier CD 35/SAFER, veille foncière Vigifoncier
- Recenser le foncier en zones naturelles (N) et agricoles (A) propriété communale et intercommunale
- Participer aux commissions dép. d'orientation de l'agriculture (CDOA)
- Recenser et rencontrer les cédants et futurs cédants (5-10 ans)

Indicateurs d'impact

- Nombre d'EA sur le territoire
- Nombre (moyenne) d'installations annuelles sur le territoire
- Types de productions principales agricoles
- Nombre de mouvements parcellaires
- Nombre d'hectares mobilisés par la cellule foncière

Échéance 2024

Porteur de l'action

Montfort Communauté

Acteurs-cibles Élu·es de Montfort Communauté - C°4 (Dév. Éco), C°9 (DDTE), producteurs (tout type de production agricole), porteurs de projet agricoles

Partenaires CD35 (portage foncier avec la SAFER), SAFER, Terres de Liens, CIVAM 35 IT, CRAB

Moyens à mobiliser

Moyens humains : temps d'élus (GT, CDOA, terrain) et temps d'animation (Agent·e agriculture)

Budget - Investissement : frais liés à l'acquisition de la compétence agricole et au recrutement d'un·e chargée de mission agriculture /
-Fonctionnement : environ 0,25 ETP annuel soit 10 k€ / an de masse salariale
- Prestataires : 5 à 10 k€ / an

Articulation SRADDET , SCoT, Contrat Territorial de Bassin 2023-2028, PPC, Contractualisation Région / EPCI, DJA, PAT, Projet de Territoire

Expériences inspirantes

- CCVIA | Chrystelle Ménard, création/reprise/transmission d'entreprises et agriculture : chrystelle.menard@valdille-aubigne.fr / 02 99 69 86 88 / 06 62 27 31 30
- CA Dinan Agglomération | Julie Beaucé | Agriculture | 02.96.87.77.81 / j.beauce@dinan-agglomeration.fr / Marion Barrier | Alimentation : 02 96 87 70 34 / m.barrier@dinan-agglomeration.fr

Points de vigilance La question du foncier et notamment de l'attribution des terres agricoles est un sujet complexe. Une attention doit être portée sur le fait de ne pas créer de nouvelles complexité ou des outils déjà existants (type SDREA). Par ailleurs, le consensus politique sur le sujet de la préservation du foncier agricole est primordial, il doit reposer sur une vision à long-terme, être clair pour faire socle et permettre des actions efficaces. Il est également important d'identifier les résistances, d'être sur le terrain, et de créer la confiance avec les acteurs agricoles : les temps d'échanges et de discussion ne sont pas à négliger. Est pointé le risque d'augmentation des friches agricoles si des propriétaires ne veulent pas vendre à des repreneurs inconnus. Les expériences inspirantes devront permettre de cadrer la mobilisation des dispositifs existants, notamment en termes d'animation.

Description de l'action et objectifs

Cette action englobe des pistes de solutions en vue de répondre à l'urgence du renouvellement des générations agricoles (50% des chefs d'exploitation en activité en 2020 seront à la retraite en 2030).

Il s'agit ici de répondre aux objectifs suivants :

- * Rajeunir le milieu agricole et contribuer à dynamiser le territoire ;
- * Faciliter l'installation-reprise notamment par des jeunes repreneurs et repreneuses qui ne viennent pas du monde agricole (faire tomber les a priori) ;
- * Accompagner des transmissions qui permettent la diversification des productions par les agriculteurs (polyculture-élevage) ;
- * Créer des liens et des espaces d'échanges entre habitant·es, élu·es et agriculteur·ices ;
- * Accompagner la transition écologique de l'agriculture locale.

Sous-actions

- Recruter un·e chargé·e de mission agriculture (accueil de porteurs de projet en complémentarité avec les Points Accueil Installation, connaissance du territoire et des pratiques des acteurs agricoles, mises en lien avec les acteurs territoriaux et de la société civile) ;
- Recenser et rencontrer les cédants et futurs cédants (horizon 5 à 10 ans), mettre en place un réseau de volontaires pour repérer les cédants "invisibles" ;
- Programmer des sessions de formation à destination des élu·es locaux sur les porteurs de projet agricoles (leurs profils et visions, leurs attentes et besoins, les opportunités pour le territoire...) ;
- Doter l'Aide Jeunes Agriculteurs (part forfaitaire) de critères environnementaux (axes stratégiques du PCAET) et d'un bonus adhésion à une CUMA

Articulation SRADDET, SCoT, Contrat Territorial de Bassin 2023-2028, PPC, DJA, Contractualisation Région / EPCI, PAT, Projet de Territoire

Indicateurs d'impact

- Profils des jeunes installé·es (issu·es ou non du milieu agricole)
- Nombre de participant·es aux temps d'échanges et aux formations
- Nombre de bénéficiaires de l'Aide aux Jeunes Agriculteurs
- Évaluation des formations par les participant·es
- Nombre d'installations soutenues par des financements participatifs
- Nombre de particulliers financeurs dans les campagnes de financement participatif

Échéance 2024

Porteur de l'action

Montfort Communauté

Acteurs-cibles

Élu·es locaux·ales, agriculteur·ices installé·es futur·es cédant·es, porteurs·euses de projets, agriculteur·ices cédant·es, (toutes productions), habitant·es du territoire

Partenaires

Région Bretagne, Chambre d'agriculture de Bretagne, GEDA, CETA, coop privées, coop ouest 35, CIVAM 35 IT, Agrobio35

Moyens à mobiliser

Temps d'élu·es (GT, CDOA, terrain) et temps d'animation (tps agent·es)

Budget

- Investissement : frais de recrutement chargé·e de mission agriculture - Fonctionnement : environ 0,25 ETP annuel soit 10k€/an de masse salariale
- Prestataires : 5k€ à 10 k€ / an

Expériences inspirantes

- CC Val d'Ille-Aubigné
- CA Dinan Agglomération
- CC St Méen Montauban (repérage des cédants)

Points de vigilance

L'accompagnement à l'installation et à la transmission par l'animation territoriale est un travail qui s'inscrit dans la durée et qui nécessite un cap politique solide.

Cette action demande d'être présent sur le terrain et de saisir les points de tension entre les attentes et projections d'agriculteurs cédants (et futurs cédants) d'une part, et de porteurs de projet d'autre part.

Essaimer et généraliser les bonnes pratiques agricoles en vue d'une amélioration de la qualité de l'eau et de la diminution des besoins en quantité | Pilier 1 | Axe 3

Description de l'action et objectifs

Cette action repose sur deux éléments centraux : le premier est que des pratiques agricoles durables ont déjà été mises en place par une partie des agriculteur·ices et nécessitent d'être mieux connues, valorisées et déployées sur le territoire. Le recours à la réduction des produits phytosanitaires et au désherbage mécanique en font partie. Des pratiques économes de gestion de l'eau sont également présentes (récupération d'eau, goutte à goutte,...). Le second élément central est que les échanges entre agriculteur·ices au sein de groupes et dans le cadre de formations et d'expérimentations ont été pointés comme un des moteurs les plus importants du changement. A travers l'organisation d'expérimentations, de formations et la diffusion d'outils de communication visant à constater les effets économiques et agronomiques des changements de pratiques et notamment la réduction de produits phytosanitaires (voire leur absence), il s'agira d'agir sur :

- * la qualité de l'eau,
- * la biodiversité des sols,
- * l'autonomie de décision des agriculteurs,
- * le renforcement des groupes et réseaux d'agriculteurs.

Sous-actions

- Proposer un module de formation et d'expérimentation "Moins de phyto dans mes champs" en CUMA (contexte, objectifs, méthode, calendrier) ;
- Diffuser les formations à l'utilisation de matériel de désherbage mécanique ;
- Organiser des visites dans les champs pour constater les effets de la réduction voire l'absence de produits phytosanitaires sur les parcelles, les rendements, l'équilibre économique ;
- Diffuser des fiches sur les coûts temps et argent réels du désherbage mécanique et du désherbage chimique, avec les contraintes de chaque méthode (en précisant les aides CUMA, PCAE...) ;
- Participatif pour faciliter l'installation des jeunes repreneurs qui ne viennent pas du monde agricole ;
- Doter l'Aide Jeunes Agriculteurs (part forfaitaire) de critères environnementaux (axes stratégiques du PCAET) et d'un bonus adhésion à une CUMA.

Indicateurs d'impact

- % de masses d'eau en bon état
- Nombre de sessions de formation à l'utilisation de matériel de désherbage mécanique
- Nombre de participants aux formations et aux expérimentations de réduction des produits phytosanitaires
- IFT (indices de fréquence de traitement)

Échéance 2024

Porteurs de l'action

EPTB Eaux & Vilaine, Collectivité Eaux du Bassin Rennais (CEBR), Montfort Communauté

Acteurs-cibles

Producteur·ices de céréales (maïs notamment) de Montfort Communauté

Partenaires

CUMA, les 5 groupes de développement présents sur le territoire (GIEE, DEPHY, groupes 30 000), CETA, AILE, Agrobio35, Chambre d'agriculture

Moyens à mobiliser

Moyens humains : formateurs et techniciens agricoles qualité de l'eau

Budget

- Investissement : 0 /
- Fonctionnement : environ 0,10 ETP annuel soit 4k€/an de masse salariale.

Articulation

SDAGE, SRADDET, SAGE, SCoT, Contrat Territorial de Bassin 2023-2028, Périmètres de Protection de Captage, PAT, Projet de Territoire

Expériences inspirantes

- EPTB Eaux & Vilaine (aide incitative au désherbage mécanique) Alice CHATEL 06 22 34 73 07 alice.chatel@eptb-vilaine.fr
- Roche aux Fées Communauté (projet Fermadapt) - contact ?
- Lamballe Terre et Mer (projet Fermadapt) - contact ?

Points de vigilance

La qualité de l'eau est l'affaire de tous. Des actions à destination des autres acteurs du territoire doivent être programmées également afin de répartir les responsabilités et ne pas les faire reposer sur les agriculteurs uniquement. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2021 les démarches de vente de produits phytosanitaires doivent être séparées des actions de conseil (ordonnance sur la séparation du conseil et de la vente/application/mise sur le marché de produits

Construire une gouvernance et une instance de dialogue entre acteurs sur les dimensions agri-alimentaire et énergétique

Pilier 3 | Axe 2

Description de l'action et objectifs

Cette action vise la construction d'un espace d'échanges permanent entre producteurs et élus·es sur les questions agri-alimentaires. Cette attente a été formulée autour du bois-énergie et pourrait constituer un chantier pilote dans la mise en place d'une gouvernance agri-alimentaire et énergétique.

Les objectifs sont les suivants :

- * Autonomie énergétique du territoire,
- * Permettre le dialogue réguliers et constructifs entre acteurs agri alimentaire notamment agriculteur·ices et élu·es,
- * Construire des démarches contractuelles sur le long terme,
- * Établir une connaissance commune entre acteurs agri alimentaire notamment agriculteur·ices et élu·es locaux·ales, pour l'acquisition d'un socle commun
- * Définir une gouvernance agri-alimentaire et énergétique

Sous-actions

- Expérimenter une commission extra communautaire sur le sujet du bois énergie ou sur l'autorisation du photovoltaïque pour augmenter l'autonomie énergétique des sites agricoles ;
- Construire une instance de dialogue permanente entre acteurs agri alimentaire;
- Réaliser une visite d'expérience similaire ;
- Construire un projet territorial (énergétique) articulé à visée de relocalisation alimentaire
- Réfléchir à une stratégie de moyen terme avec la rédaction d'une charte (charte des bonnes pratiques épandages, sur la méthanisation

Expériences inspirantes

Pays des Châteaux, conseil local de l'alimentation
Charte DREAL DRAAF / CRAB 2020

Porteur de l'action

Montfort communauté

Acteurs cibles

Acteurs agri-alimentaires : agriculteur·ices, élu·es, citoyens, associations, artisan·es, commerçant·es, industriels, société civile.

Partenaires

CUMA, CRAB, JA, EILYPS, CÊHAPI, CETA, CIVAM, Agrobio 35

Moyens à mobiliser

Moyens humains :

- temps élu·es
- temps d'animation (chargé·es de mission agriculture et énergie)

Budget

- Investissement : 0
- Fonctionnement : environ 0,2 ETP soit 8 k€ / an de masse salariale
- prestation facilitation dialogue

Articulation

SRADDET, SCoT, CR Groupes de travail techniques (CRAB, JA & autres), Planification Énergétique Territoriale, Projet Alimentaire Territorial (Stratégie & Terres de Sources®)

Indicateurs d'impact

- Nombre de réunions
- Nombre de participant·es à l'atelier de co-formation
- Nombre de contacts établis entre producteur·ices et distributeur·ices / restaurateur·ices / artisan·es transformateur·ices du territoire

Échéance 2024-2026

Points de vigilance

Mettre en place le processus de manière progressive en commençant avec un sujet concret comme le bois énergie